

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document constitutif au cœur de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il fait suite au Diagnostic territorial, et définit les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire à moyen et long termes.

Son élaboration s'appuie pour partie sur le Diagnostic, qui a mis en évidence les enjeux du territoire ; sur les volontés des élus, la concertation des Personnes Publiques Associées (DDT, Chambre d'Agriculture, Département, etc.) ; et sur les objectifs nationaux fixés en matière d'urbanisme.

Il en résulte une feuille de route composée de 3 axes majeurs, déclinés pour chacun en objectifs politiques et en actions concrètes.

Ce document, prospectif et synthétique sera par la suite décliné au travers du Règlement et du Zonage : chaque ambition politique, chaque objectif, chaque action, trouvera une traduction dans les autres parties du PLUi. Le PADD représente à cet égard la clé de voûte du document global.

UN PROJET TERRITORIAL CO-CONSTRUIT

La construction du PADD s'est faite en plusieurs étapes, associant les élus de chaque communes :

1. L'identification par les élus des **enjeux majeurs** pour le territoire et leur priorisation par rapport au contexte local,
2. Des temps de **travail collectifs** permettant d'apposer des curseurs sur la prise en compte de ces enjeux, de développer des idées et proposer des exemples locaux,
3. La mise en avant des **orientations générales de développement**, déclinées par secteurs ou par communes.

Dans le cadre de ce travail, les élus ont notamment dû fixer un cap en termes d'accueil de population et de poids démographique à l'horizon 2035. L'objectif fixé est à minima une croissance d'environ **+0,2%** de la population par année, soit un scénario plus ambitieux que la tendance actuelle, justifié par une volonté optimiste de faire rayonner le territoire.



UN PROJET GLOBAL

Un PADD partagé à l'échelle des 36 communes

Décomposé en

3 AXES INDISSOCIABLES

Portes d'entrée du projet de territoire basées sur la priorisation des enjeux actuels et à venir

17 OBJECTIFS

Lignes directrices de la politique d'aménagement et d'urbanisme du territoire à l'horizon 2035

Déclinés en

49 ORIENTATIONS ET 189 ACTIONS

Modalités de mise en œuvre des volontés politiques apportant des solutions concrètes aux défis du territoire

UN TERRITOIRE D'AMBITION, SOUCIEUX DE SON CADRE DE VIE

Axe 1

Assumer les spécificités du territoire, pour en faire des supports d'attractivité et de rayonnement

Bien qu'étant un ensemble cohérent et unique, le territoire est comme un puzzle d'entités marquées qui se complètent. Cette diversité est à valoriser et à mobiliser comme support du quotidien et garante d'une attractivité touristique.

Axe 2

Consolider l'unité du territoire pour plus de proximité

Les élus ont la volonté d'assurer un équilibre dans le fonctionnement au quotidien de leur territoire. Ils souhaitent la préservation d'une vie de proximité de qualité, tout en étant soucieux de limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Axe 3

S'adapter aux changements sociétaux pour les générations futures

La société s'ancre aujourd'hui dans un paysage et des conditions climatiques qui changent. Le territoire doit être en mesure de s'adapter et d'anticiper ces évolutions. La collectivité décline ainsi son projet de développement de façon respectueuse et intelligente en gérant le foncier de manière économe et en valorisant le cadre dans lequel il s'intègre.

DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- #1 Maintenir la qualité et la diversité des paysages
- #2 Utiliser ces différentes entités comme support du « temps libre »
- #3 Ré-organiser la découverte touristique du territoire autour de ces entités
- #4 Permettre un développement de chacune des entités
- #5 Prendre en compte les spécificités économiques du territoire
- #6 Placer le maintien de la biodiversité au cœur des préoccupations
- #7 Définir une complémentarité entre les différents niveaux de l'armature
- #8 Favoriser les interactions entre les communes
- #9 Assurer une vie de proximité de qualité
- #10 Composer avec une urbanisation dispersée
- #11 Afficher la trame verte et bleue comme lien structurant
- #12 Apporter des réponses aux évolutions démographiques
- #13 Gérer le foncier de manière économe
- #14 Valoriser les ressources du territoire
- #15 Promouvoir une urbanisation respectueuse de l'environnement et des paysages
- #16 Accorder le développement du territoire avec la capacité d'accueil
- #17 Faciliter l'accès au numérique

